

N° 8
décembre
2017



*L'école
Jules Ferry
réaménagée*

infos

BAGNERES

DE-BIGORRE



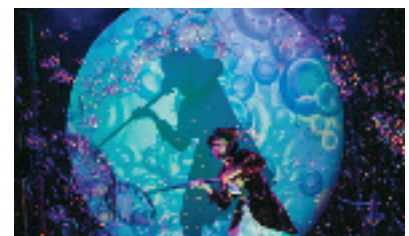
GRANDS TRAVAUX
POUR AMELIORER
le quotidien des Bagnérais



Jean-Bernard Sempastous
Un Bagnérais élu député



Grands Thermes
Fréquentation en hausse



Une saison culturelle
surprenante



EDITORIAL

Chères Bagnéraises,
Chers Bagnérais,

Le paysage politique national a été bouleversé après une année 2017 marquée par les élections successives (législatives, présidentielles et sénatoriales). Au plan local, l'élection de Jean-Bernard Sempastous comme Député des Hautes-Pyrénées a été suivie de mon élection au poste de Maire par les membres du Conseil municipal, le 30 juin dernier. Aujourd'hui, fort de la confiance que m'a accordée le Conseil, j'ai la volonté de poursuivre dans un esprit de concertation, aidé par une équipe compétente et engagée au service de la population, la dynamique de projets engagée dès 2014, pour faire progresser Bagnères, améliorer le quotidien des Bagnérais, et favoriser le bien vivre-ensemble. L'année qui s'achève a été intense, marquée par la mise en œuvre de dossiers importants pour dessiner l'avenir de notre collectivité. En témoigne la réfection totale du réseau d'assainissement en centre-ville, ou la restructuration des espaces publics des Allées Tournefort et de la place de la Médiathèque.

La jeunesse étant une des priorités du mandat, l'école Jules Ferry a fait l'objet de travaux de réhabilitation importants et dispose désormais de locaux entièrement rénovés pour le bien-être de tous.

2018 continuera sur cette dynamique. La nouvelle année signera le maintien et l'amélioration des infrastructures en plaçant le citoyen au cœur de nos préoccupations dans un cadre budgétaire maîtrisé, et ce malgré le contexte de raréfaction de l'argent public et de transfert de charges toujours plus grand vers les collectivités.

Des travaux de rénovation urbaine et des projets d'aménagement teintés d'orientation environnementale vont se poursuivre, guidés dans notre action par la volonté de proposer aux habitants un cadre de vie privilégié, mais aussi de satisfaire les visiteurs qui découvrent notre ville.

Car notre objectif avec mon équipe est bien là : celui d'opérer des changements, trouver l'énergie nécessaire pour mener à bien des projets économiques et touristiques, en faisant un bon usage des deniers publics, favoriser l'investissement, tout cela pour permettre un développement harmonieux de notre belle cité !

Pour cela, vous pouvez compter sur l'engagement de toute mon équipe, bousculée par des départs successifs mais regroupés pour atteindre les objectifs fixés.

En cette fin d'année, permettez-moi de vous souhaiter en mon nom personnel et au nom du Conseil municipal une année 2018 à la hauteur de vos espérances !

Claude CAZABAT
Maire de Bagnères-de-Bigorre

CLAUDE CAZABAT UN FINANCIER AUX COMMANDES

Après la démission de Jean-Bernard Sempastous devenu député en juin dernier, le conseil municipal a élu Claude Cazabat à la tête de la ville. L'ancien adjoint chargé des finances, du budget, des travaux et de l'aménagement de l'espace, est cadre retraité de la Direction Générale des Impôts.

Lignes budgétaires, dotations de compensation ou atténuation de produits, les spécificités de la gestion financière administrative n'ont pas de secret pour lui. Ancien fonctionnaire des finances publiques, Claude Cazabat est entré au conseil municipal en mars 2014, prenant tout naturellement en charge les questions budgétaires. "J'avais été contacté par Rolland Castells en 2012 en vue des élections municipales de 2014", se souvient Claude Cazabat. "Suite à son décès, Jean-Bernard Sempastous m'a convaincu d'intégrer son équipe et de prendre en charge les finances".

Trois ans plus tard, c'est sa candidature pour le remplacer que Jean-Bernard Sempastous propose au conseil municipal. "J'ai accepté de relever le défi et d'assumer cette tâche aussi passionnante que contraignante. Même si je suis très fier d'avoir été élu, ce n'est pas à mon âge que je vais avoir une ambition de carrière politique", précise Claude Cazabat. "Mon seul objectif est de faire avancer les dossiers importants de la collectivité dans l'intérêt de tous".

Ancien président du Stade Bagnérais

Très attaché à sa famille, ce Bagnérais d'adoption est originaire du petit village de Montignac (65). "Ma carrière professionnelle m'a amené à découvrir plusieurs départements du territoire français mais mon épouse et moi avons toujours cherché à revenir dans les Hautes-Pyrénées, près de notre cher Pic du Midi. Nous aimons beaucoup Bagnères, pour la qualité de son cadre de vie et son environnement privilégié, bien sûr, mais aussi pour la richesse des échanges avec ses habitants comme avec ses vacanciers et ses curistes".

Le rugby est un autre lien fort entre Claude Cazabat et la cité thermale. D'abord supporter du Stade Bagnérais, il est devenu dirigeant actif du club en 1988, "en rentrant au pays", avant d'en être le président de 1997 à 2004. "J'ai toujours aimé être au service des autres. Le sport est un vecteur privilégié de lien social et d'échange avec les jeunes, c'est ce qui a toujours motivé mon engagement".

Privilégiant la qualité des relations humaines, sans étiquette politique et sans vision partisane Claude Cazabat entend "poursuivre une politique de rassemblement pour assurer la meilleure gestion possible de la ville au service de tous les citoyens".



JEAN-BERNARD SEMPASTOUS, PREMIER BAGNÉRAIS À L'ASSEMBLÉE

Après sa large victoire aux élections législatives, Jean-Bernard Sempastous (LREM) est devenu le premier député bagnérais. A l'Assemblée il est, Membre de la Commission des affaires économiques, Membre de la Commission d'enquête chargée d'examiner les décisions de l'État en matière de politique industrielle, Co-rapporteur de la mission d'application de la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, Président du groupe d'amitié France-Pakistan et vice-Président du groupe d'amitié France-Espagne. Il est également membre titulaire du Conseil National de la Montagne. Jean-Bernard Sempastous reste conseiller municipal de Bagnères-de-Bigorre.

Les adjoints et leurs (nouvelles) délégations



Pierre Abadie

1^{er} adjoint, Personnel communal, Sécurité publique : relations avec les institutions, police municipale, stationnement, circulation et signalétique, Accessibilité, Urbanisme et aménagement de l'espace.



Bernadette Dussert-Peydabay

2^{ème} adjointe, Politique culturelle et musées, Communication institutionnelle et relations publiques, Animation, Vie associative, fêtes et cérémonies hors La Mongie.



Nicole Darrietort

3^{ème} adjointe, Thermalisme et thermoludisme, Politique de santé.



Karin Baqué-Haunold

4^{ème} adjointe, Jeunesse et sport, Affaires scolaires et péri scolaires.



Laurence Lafforgue

5^{ème} adjointe, Affaires sociales, dont relations avec les bailleurs sociaux, associations humanitaires et de défense des droits de l'homme, Service communal d'hygiène et de santé.



Stéphane Barthe

6^{ème} adjoint, Travaux, entretien et propreté de la voirie, des réseaux et des espaces publics, bâtiments communaux, espaces verts hors La Mongie, Jumelages, Cadre de vie et quartiers, Relations avec les associations et organismes divers pour les demandes logistiques et les moyens, Commissions de sécurité et d'accessibilité des bâtiments communaux hors La Mongie.



Eric Lavigne

7^{ème} adjoint, Commerces, halles et marchés, Autres services économiques : Office de Commerce et de l'Artisanat.



Guy Dabat

8^{ème} adjoint, Station du Grand Tourmalet dont commission de sécurité et accessibilité, Pic du Midi, Travaux, entretien et propreté de la voirie, des réseaux et des espaces publics, bâtiments communaux de la Mongie, Animation, Vie associative, fêtes et cérémonies de la Mongie.

Les adjoints spéciaux



Rémi Laffaille

Adjoint spécial de Soulagnets. Agriculture, élevage



Lucien Rousse

Adjoint spécial de Lesponne. Coordination de la politique des hameaux et voirie des hameaux, Gestion de la forêt communale.



Gisèle Verdoux

Adjointe spéciale des quartiers Cot-de-Ger et Sarraméa.

- 3 Equipe municipale
- 4 Travaux
- 8 Aménagements
- 10 Stationnement
- 12 Saison culturelle
- 14 En bref

Bagnères Infos, Magazine institutionnel d'information édité par la mairie de Bagnères-de-Bigorre
28 place des Vignaux - BP 156 - 65200 Bagnères-de-Bigorre
Directeur de la publication : Claude Cazabat, maire
Création graphique : Confluence
Rédaction : Gaëlle Bleslu
Crédits photos : Didier Sastourné/Ville de Bagnères et Pixbynot/Ville de Bagnères, Dépot légal à parution

NOUVEAU LOOK POUR LES ALLÉES TOURNEFORT & LA PLACE JUBINAL

Après le réaménagement de la place Cabanis en juin, la ville a poursuivi son programme de restructuration des espaces publics cet automne, place Jubinal, allées Tournefort et rue de la Fontaine.



Un vent de nouveauté souffle du haut des Coustous aux abords de l'office de tourisme. Plus qu'un embellissement, c'est une véritable restructuration des espaces publics que la commune a orchestré. Les trottoirs ont été élargis pour améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, sécuriser et encourager les déplacements piétons. La rue de la Fontaine, comme désormais toutes les rues du centre historique, bénéficie désormais d'une chaussée élargie avec trottoirs abaissés à la hauteur de la route. La circulation en "zone de rencontre" (priorité aux piétons et cyclistes et vitesse limitée à 20 km/h) est ainsi facilitée.

Sur l'axe plus passant des allées Tournefort, la circulation des piétons, des personnes en fauteuil et des poussettes est également sécurisée par des trottoirs de 2 à 2,50 mètres de large. "Comme nous nous y sommes engagés au moment de la labellisation TEPCV [voir encadré], nous souhaitons favoriser les déplacements doux, notamment vers le centre-ville", souligne Claude Cazabat. La route et le rond-point ont été légèrement décalés et devant l'office de tourisme,

un parvis invitant au repos a été aménagé. Quelques bancs, une fontaine en marbre de Payolle et d'Arudy, trois arbres en fin d'année et des barrières fleuries au printemps viendront embellir cette petite place et mettre en valeur les façades remarquables. "Ces nouveaux aménagements viennent compléter la réhabilitation de l'office de tourisme pour en faire un lieu confluent et traversant qui facilite l'accès vers le centre historique et les thermes", poursuit le maire. Les places de stationnement sont conservées le long du parvis et de l'allée des Trois frères Duthu. L'arrêt de bus, qui se trouvait devant l'office, a été déplacé devant la société d'ambulance.

Dans le même esprit, les trottoirs seront également élargis rue des Pyrénées (côté pair), du rond-point au quartier du Pouey. Ces travaux, d'un coût total de 450 000 euros, sont subventionnés à hauteur de 70% par l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du label de la ville Territoire en devenir à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

■ DES TRAVAUX LARGEMENT SOUTENUS PAR LE DISPOSITIF TEPCV

Si la commune a pu réaliser tous ces nouveaux aménagements, c'est notamment grâce aux subventions allouées dans le cadre du label TEPCV. Lauréate de l'appel à projet "Territoire en devenir à énergie positive pour la croissance verte" puis signataire d'une extension Bagnères-de-Bigorre bénéficie en effet d'un soutien financier de l'État de 750 000 euros, sur 3 ans, pour la mise en place d'actions en faveur de la transition énergétique.

Suite à la signature d'une convention en 2016 avec le Ministère de l'Environnement, l'ADEME et la Caisse des dépôts et consignation (500 000 euros), la ville est engagée dans un programme en trois axes :

- rénovation énergétique du patrimoine communal
- incitation aux mobilités douces
- développement des énergies renouvelables locales

L'extension de cette convention signée en 2017 (250 000 euros) permet la poursuite du programme d'actions :

- optimisation de l'éclairage public, en vue d'atteindre les prescriptions de la charte de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi, et de faire des économies d'énergie.

La station de La Mongie pourrait ainsi, en passant à la LED sur tout son parc, devenir une vitrine d'un éclairage public éco-responsable.

- réappropriation de l'espace piéton et baisse des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports :

Bagnères-de-Bigorre a été pionnière dans la conversion de son cœur historique en zone de rencontre, dès 2008. La commune souhaite maintenant étendre cette zone au reste du centre-ville et définir un réseau d'itinéraires doux permettant de relier le centre aux quartiers périphériques et particulièrement aux services excentrés (Maison Départementale de la Solidarité, collège...)

- poursuite de l'acquisition d'une flotte de véhicules de service électriques (véhicules légers et vélos), qui viendra compléter la démarche pour le déploiement de la mobilité électrique et la réduction des pollutions liées aux transports.

- poursuite du développement des énergies renouvelables par le lancement d'une étude du potentiel de développement du photovoltaïque et du solaire sur les toitures des bâtiments communaux.

■ DES INVESTISSEMENTS CONDITIONNÉS PAR L'OBTENTION DE SUBVENTIONS

Malgré la baisse des dotations de l'État et un recours à l'emprunt limité, la commune maintient un niveau élevé d'investissement. Cette capacité à lancer de nouveaux chantiers s'explique par une recherche de financements toujours plus accrue, comme le souligne Claude Cazabat : "le lancement des travaux de réhabilitation et d'aménagement sont conditionnés par l'obtention des subventions accordées par l'État, la Région ou le Département. Celle-ci est une priorité pour dans tous nos projets. Par ailleurs, une gestion rigoureuse et maîtrisée du budget a permis de dégager une capacité d'autofinancement afin d'obtenir auprès des organismes bancaires les emprunts nécessaires, tout en limitant leurs montants."



■ RÉNOVATION TOTALE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Au fil des travaux d'aménagement puis en ciblant en priorité les grands axes de circulation et les lotissements, la commune a lancé une rénovation de son éclairage public.

"Nous installons des lampadaires à LED diffusant une lumière plus homogène, plus efficace et permettant de réduire à la fois la consommation d'énergie et la pollution lumineuse, qui viennent remplacer les anciens systèmes", explique David Tapie, le directeur des services techniques.

Après les luminaires des abords de la médiathèque, de l'office de tourisme (allées Tournefort, rue des Pyrénées) et de la place Jubinal (rue de la Fontaine) déjà rénovés d'autres quartiers vont bénéficier de ces nouveaux dispositifs, mois après mois, y compris à La Mongie.

En 2018, 260 lampadaires seront changés sur les axes principaux de circulation et 150 "boules" seront remplacées dans les lotissements, soit près de 25% de l'éclairage public de la commune. "L'objectif est de réhabiliter la totalité de l'éclairage public d'ici 2020", confirme Claude Cazabat. Un temps record pour un aussi vaste chantier. "Grâce au label TEPCV [voir ci-dessous] et aux certificats spéciaux d'économie d'énergie, nous allons obtenir près de 80% de subventions. Sans ces dispositifs, nous aurions étalé ces travaux jusqu'en 2030". Les coûts de la phase réalisée en 2017 et de celle prévue pour 2018 s'élèvent à un million d'euros.

■ DE NOUVELLES COULEURS PLACE CABANIS

La toute dernière étape de la rénovation de la place Cabanis aura lieu en fin d'année avec la plantation d'arbres remarquables de variétés rares, dans la tradition bagnéraise (chêne à feuilles marginées, hêtre à feuilles pourpres et cerisiers à fleurs pyramidales) et de haies fleuries composées de camélias, d'hortensias et de glycines.

Le réaménagement, qui s'est achevé en juin dernier, concernait l'espace public dans son ensemble : traitement des cheminements en béton désactivé, rénovation de la fontaine des baignoires avec mise en place d'un système de recyclage pour éviter les consommations excessives d'eau, installation d'une statue réalisée par Bernard Scaramela et bien sûr, comme sur tous les espaces réaménagés récemment, installation de nouveaux luminaires économes à LED.

L'espace dédié au marché hebdomadaire, traité en enrobé et rallongé jusqu'au passage Tarbès, permet un meilleur confort à la fois pour les commerçants et pour les usagers.

Enfin, à proximité de l'office de tourisme a été installé un gradin de pierres (recyclées après la démolition d'un immeuble). Il est particulièrement propice à l'organisation de petites manifestations.



UN NOUVEAU ROND-POINT ET DES TROTTOIRS PARTAGÉS

Pour sécuriser la circulation, d'une part, et faciliter les déplacements doux, d'autre part, deux nouveaux aménagements vont voir le jour, en 2018, au sud de la ville : un rond-point et des trottoirs partagés entre piétons et cyclistes.



Le carrefour situé à proximité des services techniques municipaux et de la sous-préfecture, entre la RD 935 (avenue du Maquis de Payolle) et la rue Emilien Frossard, n'est pas des plus sécurisés. La visibilité est problématique, les véhicules arrivent à vive allure et la circulation se trouve parfois encombrée. Un nouvel aménagement sous forme de giratoire va donc permettre de fluidifier et de sécuriser la circulation et les changements de voie.

"Nous profitons des travaux d'enfouissement des réseaux réalisés par EDF à cet endroit pour repenser la circulation de tous", explique Claude Cazabat. L'aménagement de voies piétonnes accessibles aux cyclistes viendra en effet compléter la mise en place de ce nouveau giratoire. "Des trottoirs de 2,5 à 3 mètres de large qui seront autorisés aux vélos roulant à vitesse réduite", ajoute le maire. "Il ne s'agit pas d'une piste cyclable mais d'une voie partagée favorisant les déplacements doux des familles."

La chaussée sera rénovée par le Conseil Départemental, depuis l'entrée de Bagnères (pont de Gerde) jusqu'aux allées Jean-Jaurès, et c'est toute cette zone qui sera pourvue, par la commune, de trottoirs partagés.

Les travaux devraient débuter en avril 2018. Ils seront fortement subventionnés par l'Etat dans le cadre du TEPCV (voir page précédente).

■ LA RÉNOVATION DES COUSTOUS EN RÉFLEXION

Au fil des années et des mandats municipaux, la rumeur d'un vaste projet de réaménagement des allées des Coustous revient régulièrement dans les conversations bagnéraises. Ce lieu emblématique de notre ville pourrait être rénové en 2018. Les explications de Claude Cazabat :

"Si le budget le permet, nous allons poursuivre le remplacement des conduites des réseaux des fontaines et d'assainissement engagé cette année (NDLR : voir page suivante). Sur les Coustous, les canalisations passent respectivement au centre et à l'est des allées, côté Poste. Une fois ces interventions effectuées et les tranchées refermées, nous allons devoir refaire un revêtement, dont le choix n'a pas encore été effectué mais nous n'allons pas tout modifier sans tenir compte du passé. Nous sommes ouverts au modernisme mais en aucun cas nous ne négligerons l'histoire de la ville. En tant qu'élu, je suis très content que les Bagnérais réagissent, même les plaisantins qui marquent les arbres pour faire croire à leur abattage. C'est qu'ils aiment leur ville et se soucient de son développement."

■ D'AUTRES TROTTOIRS SÉCURISÉS DANS LA VILLE

La municipalité a prévu d'élargir d'autres trottoirs cette année, l'objectif étant toujours de favoriser la mobilité douce et de sécuriser les déplacements. Un cheminement dédié aux piétons sera aménagé depuis la Maison Départementale de la Solidarité (actuellement en construction derrière l'ancienne gare) jusqu'au centre-ville.

Du côté du quartier des Deux-Ponts, les trottoirs de la rue du Général de Gaulle seront élargis du Pont de pierre jusqu'au Foirail. "Nous envisageons de faciliter les déplacements piétons du centre de loisirs à l'école Jules Ferry, tout en respectant les contraintes de stationnement", précise le maire de Bagnères-de-Bigorre. "Pour sécuriser la circulation, un giratoire viendra remplacer le carrefour du bas de la côte de Toulouse, mais ces travaux devraient être effectués en 2019, quand EDF aura finalisé, ici aussi, son projet d'enfouissement de lignes électriques."



RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement ont été réalisés de la place Jubinal à la place Dancla et dans les rues adjacentes à cet axe. Si le budget le permet, ils se poursuivront en 2018, 2019 et 2020, en commençant par le secteur situé entre les Coustous et l'Adour.

Le diagnostic effectué en 2016 l'a confirmé, les canalisations d'assainissement, parfois presque centenaires, n'étaient plus complètement étanches : le réseau se trouvait infiltré par des eaux parasites à divers endroits.

La réhabilitation devenue indispensable, deux phases de travaux ont été réalisées cette année. La première, en mai et juin dans le secteur allant de la place Jubinal à la rue Alsace-Lorraine, et la seconde en septembre et octobre dans la zone située entre la rue des Pyrénées et la place Charles Dancla.

"Quand cela était possible, nous avons séparé l'assainissement des eaux pluviales. Nous avons également remplacé la conduite des fontaines (source de la Sarre), elle-aussi centenaire", souligne David Tapie, le directeur des services techniques municipaux.

Si le quotidien des Bagnérais n'en est pas modifié, l'environnement a été une priorité.

Le coût total de ces premières phases de remplacement s'élève à 650 000 euros, "avec très peu de subventions", regrette le maire, "alors qu'il s'agit de salubrité et d'environnement."

■ EAU ET ASSAINISSEMENT : UNE NOUVELLE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le contrat de délégation de service public de l'eau et de l'assainissement conclu en 2008 avec Veolia prenant fin en juin prochain, la ville a mené une nouvelle réflexion sur la gestion de ce service. Un cabinet d'expertise des services publics locaux a été sollicité. Son étude a apporté les mêmes conclusions que celle menée en 2007 : la délégation de service public doit être préférée à la régie. "Le fonctionnement en régie entraîne d'importantes contraintes", explique le maire de Bagnères. "Les coûts de fonctionnement seraient plus importants et l'organisation serait très complexe pour assurer une permanence, des délais de dépannage et une sécurité optimale. Les délégataires sont des professionnels très expérimentés qui prennent parfaitement en charge le suivi technique, l'accueil du public et la gestion administrative du service."

Une consultation a donc été lancée, le choix du prestataire sera voté lors du conseil municipal du 20 décembre 2017.



L'ÉCOLE JULES FERRY RÉNOVÉE

Après plusieurs tranches de travaux, l'école Jules Ferry est aujourd'hui entièrement rénovée. Un chantier qui a notamment permis une réorganisation des locaux et l'accueil des élèves de l'école du Pic du Midi, transférés en septembre 2017.



Nouvelle façade, nouvelles peintures, nouveaux sols... c'est une école refaite à neuf qu'ont investie les jeunes élèves de Jules Ferry à la rentrée. Après l'installation d'une chaudière économique, de lourds travaux de sécurité et d'accessibilité ainsi que la rénovation de la cour de récréation en 2015 et 2016, l'été dernier a permis la poursuite du chantier de réfection globale de l'établissement avec la rénovation des salles et des couloirs (réfection acoustique, remplacement des menuiseries, renouvellement de la peinture, des sols, des faux plafonds, de l'éclairage, des rideaux et du câblage informatique) mais aussi la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur. La commune a ensuite profité des vacances d'automne pour mettre un point final aux travaux en effectuant le ravalement de la façade arrière et la rénovation des blocs sanitaires. D'un coût global s'élevant à 1,35 millions d'euros, la rénovation a été subventionnée à 60% par l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux et du label de Territoire à énergie positive pour la croissance verte (voir p. 5).

Plus qu'un coup de neuf, il s'agissait de réorganiser les salles pour permettre l'accueil des élèves de l'école du Pic du Midi. "Notre choix de fusionner les deux écoles a été dicté par les menaces de fermeture de classe, en raison de la stagnation du nombre d'élèves", explique Karin Baqué-Haunold, l'adjointe au maire chargée des affaires scolaires.

L'école Jules Ferry accueille aujourd'hui 160 élèves, répartis en 9 classes (8 élémentaires et une unité localisée pour l'inclusion scolaire - ULIS), mais le nombre d'élèves par classe n'est pas plus élevé qu'avant la fusion. "Les travaux ont permis de repenser tout l'établissement", précise Claude Cazabat, "il accueille plus d'élèves mais les conditions de travail restent optimales, pour les enfants comme pour les enseignants".

A noter que les locaux de la médecine scolaire, jusqu'alors installés dans un bâtiment en face de l'école, ont été rapatriés à Jules Ferry. Les associations précédemment hébergées dans l'établissement ont été relogées dans d'autres salles municipales.

DES COMPOSTEURS COLLECTIFS À CLAIR VALLON ET ACHARD

Des composteurs collectifs ont été installés à la résidence Achard et au pied des bâtiments H/I/J de Clair Vallon en octobre dernier, par la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre (CCHB) en partenariat avec l'association Recyclo-Loco et en collaboration avec les habitants.

La part des déchets "compostables" contenus dans nos poubelles s'élève en effet à plus de 30%. Ces déchets de cuisine (épluchures, fruits et légumes abîmés, marc de café...) et déchets verts (fleurs fanées, feuilles mortes...) peuvent pourtant être très facilement valorisés par la production de compost, et ce de manière locale, au pied des immeubles. Le compost est utile au jardin ou sur le balcon et diminue significativement notre production de déchets.

Rappelons que les déchets sont aujourd'hui transportés jusqu'à Lieoux, près de Saint-Gaudens (31), pour y être stockés et enfouis. Leur coût de traitement est important pour la collectivité et pour chaque habitant.

Bientôt 6 sites de compostage collectif sur le territoire

La CCHB est impliquée depuis 2014 dans un programme local de réduction des déchets financé par l'ADEME. A ce titre, elle a mis en place un partenariat avec l'association Recyclo-Loco qui intervient dans le domaine de la réduction des déchets au travers de différentes actions. L'installation de composteurs collectifs a été effectuée dans les quartiers volontaires de La Passerelle, Géruzet et Clair Vallon en 2016. Grâce à l'implication des habitants et des référents, ces 3 sites de compostage collectif permettent de transformer chaque année environ 4,5 tonnes de déchets en compost. Les 2 dispositifs installés en octobre viennent donc porter à 5 le nombre de composteurs collectifs du territoire de la Haute-Bigorre. Un chiffre qui va continuer à grimper puisqu'un nouveau site sera bientôt mis en place à Campan.

Chaque résident des communes de la CCHB peut bénéficier d'un accompagnement gratuit pour la mise en place d'un composteur collectif au sein de sa résidence. Pour participer, il suffit de se réunir avec ses voisins et de remplir le formulaire de demande d'accompagnement à transmettre au service environnement de la collectivité.

Plus d'infos auprès de Romain Vial au 05 62 95 61 47 / rvial@haute-bigorre.fr / Facebook : @ZerodechetenHauteBigorrejeleleveldefi / <http://www.haute-bigorre.fr/environnement/prevention-dechets>



DÉSHERBAGE : UN PLAN D'ENTRETIEN CONCERTÉ

La ville de Bagnères-de-Bigorre est engagée, depuis plusieurs années déjà, dans une démarche d'entretien de ses rues et espaces verts bannissant l'utilisation des produits phytosanitaires (hormis dans les cimetières et sur les terrains de sport).

En adéquation avec l'évolution de la réglementation sur l'interdiction du recours à ces produits par les collectivités, elle travaille à l'élaboration d'un plan d'entretien concerté en partenariat le CPIE Bigorre-Pyrénées (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), qui a remporté l'appel d'offre d'accompagnement lancé en 2016.

Le plan d'entretien concerté, outil incontournable pour formaliser et améliorer le fonctionnement actuel, sera suivi d'actions de communication et de sensibilisation des habitants autour du changement des pratiques de désherbage.

La ville et le CPIE travaillent actuellement à l'inventaire des pratiques et des zones entretenues, à la définition de nouveaux objectifs et au classement des zones à risque, pour en tirer des préconisations de désherbage, d'amélioration des pratiques et entériner le plan d'entretien. L'année 2018 sera essentiellement consacrée aux actions pédagogiques auprès des scolaires, à la création d'outil de communication et à l'organisation d'animations "zéro phyto".

"Nos ressources en eau ont été polluées par de nombreuses années d'utilisation des produits phytosanitaires", regrette Jean-Luc Lasson, le responsable des espaces verts de la ville, "il était indispensable d'agir pour le bien-être de l'ensemble de la population". Ainsi, les méthodes de travail des équipes des espaces verts seront modifiées. "Il faudra concilier entretien avec "zéro phyto" et tolérance de certaines herbes en conservant la propreté indispensable dans une ville thermale", précise le maire.



UN OUTIL POUR FAVORISER LA REVITALISATION DU CENTRE-VILLE & LA MOBILITÉ DOUCE

La réforme du stationnement payant entre en vigueur au 1er janvier 2018. Elle oblige les communes à fixer non plus seulement les tarifs de stationnement mais aussi celui des sanctions pécuniaires, que désormais elles encaissent. A Bagnères-de-Bigorre, les changements de tarification seront accompagnés de nouvelles mesures incitatives, comme la gratuité étendue à la première heure de stationnement et au samedi après-midi.



Fini les contraventions, place aux forfaits post-stationnement. La loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de 2014 prévoit la "décentralisation et la dépenalisation du stationnement payant" à partir du 1er janvier 2018. Le caractère payant du stationnement devient ainsi une question domaniale : l'usager s'acquittera désormais d'une redevance d'utilisation du domaine public.

Jusqu'alors, partout en France, dans les grandes agglomérations comme dans les petites villes (*infraction pénale oblige*), l'automobiliste qui n'avait pas payé son stationnement ou dépassé le temps imparti recevait une amende de 17 euros. Désormais, il ne commettra plus une infraction mais devra payer pour le temps d'occupation. Les durées de stationnement et les tarifs associés relèvent de la compétence de chaque collectivité.

"Nous conserverons la zone payante actuelle", explique Claude Cazabat, "soit près de 450 places payantes en centre-ville pour environ 2000 places gratuites dans toute la zone urbaine. Nous souhaitons favoriser la mobilité des véhicules stationnés sur les places payantes afin de satisfaire la clientèle des commerçants du centre-ville et de ne pénaliser ni les résidents, ni les commerçants du centre-ville, ni les curistes. Comme c'est déjà le cas, certains professionnels (médecins, kinés, infirmières, services à la personne) pourront bénéficier d'un stationnement gratuit uniquement pour l'exercice de leur profession. Les personnes en situation de handicap seront par ailleurs toujours dispensées de paiement".

Lutter contre les voitures-ventouses

Concrètement, il s'agit de dissuader les automobilistes de stationner longtemps, d'éviter le phénomène de voitures-ventouses, en faisant passer le temps de gratuité de 15 minutes à une heure et en appliquant des tarifs exponentiels. Plus l'on stationne longtemps, plus c'est cher. "Ces mesures s'inscrivent dans la volonté de la municipalité de favoriser les mobilités douces, comme elle s'y est engagée à travers le dispositif de TEPCV (voir page 5)", tient à souligner le maire de Bagnères-de-Bigorre.

La zone payante actuelle sera divisée en 2 zones (rouge et jaune) à tarifs différents.

Le stationnement sera **gratuit** dans toute la ville le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés.

Les curistes pourront stationner en zone rouge ou jaune en payant un forfait de 1 euro par demi-journée (sur présentation d'une attestation de cure).

Pour tout dépassement ou pour tout défaut de paiement, l'automobiliste se verra désormais sanctionné d'une redevance de 25 €, à régler à la commune dans les trois mois.

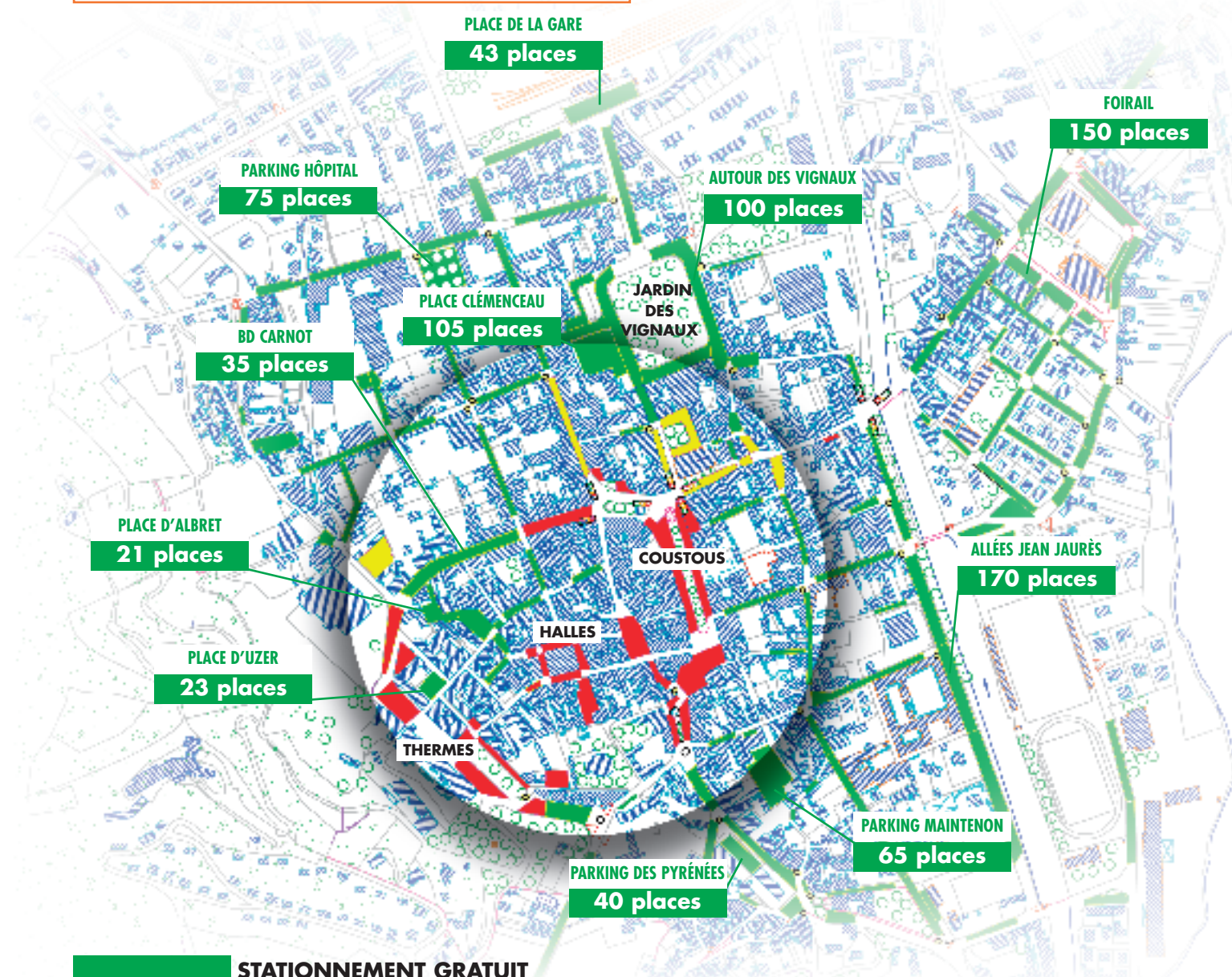
Pour mettre en place ce nouveau fonctionnement, la commune s'est équipée d'un nouveau logiciel et de smartphones (*subventionnés à 50% par l'Etat*) permettant aux policiers municipaux et agents de surveillance de la voie publique (ASVP) une gestion automatique et en réseau des infractions. Les horodateurs enregistrent ainsi l'identification des véhicules et les horaires de stationnement.

Cette nouvelle législation imposée aux communes ne va pas bouleverser le stationnement dans notre ville mais elle encouragera les usagers à utiliser les parkings périphériques gratuits (*allées Jean-Jaurès, place Clémenceau, place de la Gare, parking de la rue des Pyrénées, foirail...*), qui se trouvent à seulement quelques minutes à pied du centre-ville.

(NDLR : à l'heure où nous écrivons ces lignes, ces principes n'ont pas été votés. Ils seront proposés au vote lors du conseil municipal du mercredi 20 décembre 2017).

La Ville de Bagnères vous offre une heure gratuite !
Attention, pour bénéficier de la première heure gratuite de stationnement, vous devez commencer par entrer votre numéro d'immatriculation dans l'horodateur. Si vous souhaitez stationner plus d'une heure, il vous suffit de compléter en payant avec de la monnaie ou par carte bancaire.

Près de 2 000 places gratuites à votre disposition !



STATIONNEMENT GRATUIT

ZONE JAUNE

1 h 00 -> Gratuit
1 h 30 -> 0,50 €
2 h 00 -> 1 €
2 h 30 -> 1,50 €
3 h 00 -> 2 €
3 h 30 -> 2,50 €
4 h 00 -> 25 €

ZONE ROUGE

1 h 00 -> Gratuit
1 h 30 -> 1 €
2 h 00 -> 2 €
2 h 30 -> 3 €
3 h 00 -> 5 €
3 h 30 -> 10 €
4 h 00 -> 25 €



UNE SAISON CULTURELLE AUSSI COLORÉE QUE SURPRENANTE

La saison culturelle 2017/2018 se poursuit avec des spectacles aussi variés qu'étonnants : du théâtre-clown, de la musique classique, des bulles poétiques, du théâtre, des contes, de la "danse des signes" et bien sûr la désormais traditionnelle "soirée humour". Venez ouvrir grand vos yeux et vos oreilles !



Vendredi 08/12 / Théâtre / Cie "En Compagnie des Barbares"
"Transmission, petite histoire des objets morts"

Dimanche 17/12 / Musique & Chant /
Le Chœur de Tarbes
Hautes-Pyrénées
"Concert de Noël" (*)

Dimanche 24/12 / Clown & Musique /
Collectif HIHIHIF "The Geneviève & Solange christmas show !"
Spectacle offert la la municipa-
listé dans le cadre des animations
de fin d'année



Samedi 13/01 / Musique /
Orchestre Symphonique du
Sud-Ouest
"Concert du Nouvel An"

UNE SAISON POUR LE JEUNE PUBLIC
En concertation avec les enseignants, la ville propose une programmation culturelle pendant le temps scolaire : théâtre, contes, musique, danse, théâtre d'objet, marionnettes...
Ces spectacles sont destinés aux élèves des écoles, des collèges et du lycée mais ils sont accessibles à tous, sous réserve de places disponibles, au tarif de 5 euros (pour les horaires, se renseigner au centre culturel).



Vendredi 16/02 / Solo de Clown /
Cie Microsillon
"Urban et Orbitch"

Samedi 14/04 / Théâtre & Danse /
Cie Change l'ampoule "Famille d'artistes"



Samedi 24/02 / Bulles & Vidéo / Cie L'envers du Monde
"La dompteuse de bulles"

Vendredi 02/03 / Théâtre / Théâtre de l'Or Bleu
"Jackie drame de princesse"

Dimanche 18/03 / Théâtre / Luigi Rignasese
"Contes en hiver"
Spectacle de contes suivi d'un bal dans la tradition italienne



Vendredi 04/05 / Danse & Langue des signes /
Bajo el Mar "Break & Sign"



Samedi 26/05 / Humour /
Soirée Humour avec deux spectacles (**)
1ère partie : Le Cornet à Spirales "Le piston de Manoche"
2ème partie : Philip Ridley "Radiieuse Vermine"

DES TARIFS TRÈS AVANTAGEUX

- **Tarif réduit** (moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, étudiants et élèves du centre culturel) : 8 € €
- **Plein tarif** : 12 € €

Abonnements

- 3 spectacles : 20 € (tarif réduit) / 30 € (plein tarif)
- 6 spectacles : 35 € / 55 € €
- 12 spectacles : 65 € / 96 €

(*) Tarif unique : 8 €, gratuit pour les moins de 16 ans
(**) Deux spectacles + restauration avec réservation : 10 € (-12 ans) / 16 € / 20 €
Deux spectacles + restauration sans réservation : 10 € (-12 ans) / 17 € / 21 €

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES SPECTACLES

dans la brochure disponible à la mairie, au centre culturel, à la Halle aux grains, à la médiathèque... ou à télécharger sur le site : www.ville-bagneresdebigorre.fr



Renseignements / Réservations :
Centre Culturel Municipal, rue Alfred Roland
05 62 95 49 18
centre.culturel@ville-bagneresdebigorre.fr
www.ville-bagneresdebigorre.fr

UN NOUVEL ÉLAN POUR LES JUMELAGES



Alors que le jumelage franco-britannique Bagnères-Malvern-Inverurie a fêté son premier anniversaire en octobre dernier, la rentrée de septembre a été également synonyme de célébrations, puisque Bagnères recevait deux délégations en provenance de Granarollo et Tutzing pour fêter respectivement 30 ans et 42 ans d'amitié avec ses homologues italienne et allemande.

Ces rencontres furent teintées d'une émotion toute particulière, puisque le maire de Tutzing Rudolf Krug, très attaché à cette relation privilégiée avec Bagnères, venait de disparaître.

Un anniversaire est un temps de mémoire. C'est aussi un temps pour remercier toutes celles et ceux qui ont construit et fait vivre cette relation d'amitié réciproque, au premier rang desquels les comités de jumelage et leurs membres actifs, qui n'ont eu de cesse par une multitude d'initiatives locales de rapprochement, de projets communs, d'échanges individuels, d'œuvrer pour que cette communauté de liens existe véritablement.

Les festivités ont ainsi été l'occasion de réaliser le chemin parcouru, de mesurer la richesse de nos relations, et de donner un nouvel élan pour construire ensemble un avenir plus riche en découverte et en amitié. S'engager en faveur d'une fraternité réciproque ne pourra que faire progresser l'Europe, alors longue vie à nos jumelages !



■ DES CHAMPIONS BAGNÉRAIS EN PLEINE FORME

■ BORIS NEVEU, vice-champion du monde de slalom extrême !

Boris Neveu a terminé deuxième du premier slalom extrême organisé dans le cadre du championnat du monde, en octobre dernier à Pau. Cette nouvelle discipline est particulièrement spectaculaire : rampe de départ perchée à quatre mètres de hauteur, quatre bateaux lancés côte à côte et une minute pour arriver à bout d'un parcours jalonné de portes. Le Bagnérais est passé tout près de la victoire, battu de peu par le Tchèque Vavrinec Hradilek.

En finale de la course classique de kayak slalom de ces championnats du monde de Pau, le sociétaire de l'Amicale Laïque Canoë-Kayak de Bagnères a terminé à la 5ème place, à seulement 38 centièmes de secondes du podium.

■ BRUNO ARMIRAIL (re) passe pro chez FDJ

Bruno Armirail, qui a fait ses classes au sein de l'Avenir Cycliste de Bagnères-de-Bigorre, est repassé professionnel en septembre dernier. Le cycliste de 23 ans a intégré l'équipe de la Française des Jeux (FDJ) dirigée par Marc Madiot, signant un contrat professionnel pour les deux prochaines saisons. Coureur chez les amateurs (*Occitane Cyclisme Formation*) l'année dernière, il faisait partie de l'équipe pro de l'Armée de Terre la saison précédente. Vice-champion de France amateur à la fois sur la course en ligne et en contre-la-montre, il s'est distingué en août dernier en prenant la sixième place du Tour du Poitou-Charentes.



■ LA BELLE SAISON 2016-2017 DU STADE BAGNÉRAIS

Si la saison actuelle est déjà bien entamée, la précédente a été source de grande satisfaction pour les Noirs. Pour la première fois depuis plus de quinze ans, le Stade a atteint les quarts de finale du championnat de Fédérale 1 ! Une performance rendue possible grâce à l'abnégation des joueurs, à l'engagement des dirigeants, des bénévoles et à l'engouement d'un public qui a porté son équipe. Gageons que ce remarquable élan collectif porte ses fruits cette année encore ! Les jeunes aussi ont brillé la saison passée : les U12 de l'école de rugby Bagnères-Baronnies remportent le tournoi du 1er mai et le tournoi Jérôme Noguès, les Blandrade (*juniors*) conservent leur titre de champions Béarn-Bigorre, les Teulière (*cadets*) s'inclinent en finale du championnat Armagnac-Bigorre et les Belascain (*-21 ans*) en 16ème de finale du championnat de France.

Côté rugby féminin, l'équipe de la section du collège Blanche Odin remporte le championnat de France UNSS, un grand bravo à elles ! Les cadettes à 7 terminent en tête de la poule développement et les seniors accèdent aux huitièmes de finale du championnat de France de Fédérale 2.

■ LES 40 ANS DU TOURNOI DE FOOT DE DUMORET

Le tournoi de foot de Dumoret a fêté cette année son 40ème anniversaire. Cet événement sportif et populaire est devenu un incontournable du printemps bagnérais.

Grâce à l'implication toujours aussi forte de l'association Dynamic Jeunes, ce rassemblement fut comme chaque année une belle réussite sportive, festive et surtout un moment d'instant partagés. La recette de ce succès, nous la devons à la disponibilité de nombreux bénévoles attachés à leur quartier et qui pendant des semaines, ont préparé ces rencontres. Cet engagement citoyen doit être pleinement soutenu et encouragé pour les valeurs de solidarité et de fraternité qu'il véhicule, et pour le renforcement du lien social qu'il crée sur le territoire. Bravo, et à l'année prochaine pour le 41ème anniversaire !



■ UN MATCH DE FOOT FÉMININ DE HAUT-NIVEAU À POUZAC

Après un premier essai transformé en 2016, l'Entente Sportive du Haut-Adour (ESHA) a organisé un nouveau match amical de football féminin de D1 le 19 août dernier. Les spectateurs trop peu nombreux ont pu apprécier le très haut niveau du football féminin.

■ DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS À LA MONGIE

Comme chaque année, l'intersaison a été l'occasion de réaliser différents travaux à la station, d'autres suivront après la saison hivernale.

SUR LE DOMAINE SKIABLE :

La régie intercommunale du Grand Tourmalet a achevé le réaménagement de la piste bleue des Sapins et l'installation d'enneigeurs sur toute sa longueur (*un kilomètre*). Un chantier réalisé en appliquant la technique de "déplacage-replacage" permettant de préserver la flore, la faune et la ressource en eau mais aussi de diminuer l'érosion et favoriser la tenue de la neige.



DANS LE VILLAGE :

- Les travaux effectués par le Syndicat du Pic du Midi au premier étage du bâtiment administratif ont permis de transférer la boutique du Pic à proximité de la gare du téléphérique.
- Le rez-de-chaussée du bâtiment, qui accueille les bureaux administratifs, la police municipale, le bureau des pisteurs et le centre médical, sera rénové par la commune au printemps 2018.
- Au centre médical, la partie centrale (*le générateur*) de l'appareil de radiologie (*propriété de la ville de Bagnères*) a été changée.
- La commune va également entreprendre une rénovation globale de l'éclairage public. Des lampadaires à LED viendront remplacer les anciens systèmes.
- La Communauté de Communes de la Haute-Bigorre, chargée de la collecte des déchets sur le territoire, a implanté 51 nouveaux conteneurs semi-enterrés dans le village (*soit 72 au total*). Ces nouveaux équipements, entourés d'un parement en pierres pour les intégrer au paysage et les protéger lors du déneigement, vont permettre de supprimer complètement les manipulations et le ramassage des bacs roulants. Cette installation a également pour but de faciliter et encourager un meilleur tri des déchets recyclables, avec des points de collectes séparés : ordures ménagères, emballages et verre.
- Le Syndicat départemental d'énergie (SDE) va installer deux bornes de recharge pour véhicules électriques au cœur de la station, dont l'utilisation est gratuite. À l'été 2018, une borne pour vélo électrique viendra compléter le dispositif.
- Une nouvelle résidence privée est actuellement en cours de construction au centre de la station.



■ FRÉQUENTATION TOUJOURS EN HAUSSE AUX GRANDS THERMES

8 200 curistes ont été accueillis aux Grands Thermes de Bagnères-de-Bigorre en 2017, un chiffre en progression constante depuis plusieurs années. La fréquentation a augmenté de 3,5 % en rhumatologie (*70 % de l'activité thermique*), le nombre de cures est resté stable dans le secteur des affections des voies respiratoires (*10% de l'activité*) mais il a baissé dans celui des affections psychosomatiques (*20% de l'activité*), soit 100 curistes de plus qu'en 2016 au total. "Ces résultats s'expliquent en premier lieu par un effort appuyé de communication pour attirer de nouveaux patients, par la rénovation de nos équipements et par la mise en place de nouvelles activités annexes telles que l'atelier de gym douce", analyse Marie Blanque, la directrice de SEMETHERM Développement. "Le recul en psychosomatique s'explique par le caractère volatile de la patientèle dans ce secteur mais pour une année électorale, toujours un peu compliquée dans notre secteur, le bilan est vraiment positif."

Le plan d'investissement (*300 000 euros prévus en 2018*) se poursuit avec la rénovation des bains du rez-de-chaussée : après 6 cabines réhabilitées en 2017, 8 nouvelles le seront en 2018. Les plages des piscines seront également refaites à neuf, ainsi que les vestiaires du rez-de-chaussée. L'établissement, qui a vu en 2017 le renouvellement de sa certification Aquacert (*sécurité sanitaire de l'eau et rigueur de son utilisation*), recrutera en 2018 un médecin entièrement attaché aux Grands Thermes. Une première pour le monde du thermalisme qui se voit accorder la possibilité de salarier un médecin dans un établissement thermal.

À Aquensis, la saison 2017 a également connu une fréquentation record (+3 %). L'espace forme a attiré de nouveaux adeptes (+1 0%) et l'espace soin, lui aussi rénové, affiche une progression de 25 %. Là aussi, la communication est primordiale. Le spa-thermal a su faire parler de lui à travers de multiples animations et opérations commerciales (*Fête des Mères, aquagym géant, Octobre Rose, Halloween...*) et grâce aux partenariats qu'il noue, notamment avec les équipes sportives du territoire et l'association Shopping Bagnères.

Enfin, à la Résidence des Thermes (*le volet hébergement de l'activité de la société d'économie mixte d'exploitation des thermes*), le programme de rénovation se poursuivra en 2018 avec la réfection de 30 nouveaux appartements.

"Le thermalisme et le thermoludisme sont des piliers de l'économie locale. Leur bonne santé et leur dynamisme participent fortement au développement et au rayonnement de notre ville", conclut Claude Cazabat.

TOUJOURS PLUS DE PRÉVENTION ET D'ANIMATIONS AVEC LE CCAS !



Le Centre Communal d'Action Sociale poursuit son programme d'actions favorisant la prévention et le lien social. Il organise ainsi différents ateliers en direction des seniors, pour les aider à préserver leur autonomie, favoriser le maintien à domicile et lutter contre l'isolement ; mais aussi en direction des jeunes et des familles.

■ SÉNIORS

■ ATELIER MÉMOIRE

La mémoire est une fonction sensible aux stimulations. Elle s'entretient et se développe tout au long de la vie. La faire travailler, c'est un gage d'équilibre intellectuel, affectif et social.

Tous les mardis, de 9h30 à 12h, au CCAS.

Une programmation annuelle réalisée en partenariat avec les organismes de prévention.

■ ATELIER ÉQUILIBRE

L'atelier est animé par deux kinésithérapeutes diplômés d'Etat. Il s'agit de séances d'une heure durant lesquelles les personnes volontaires apprennent les gestes pour prévenir les chutes, effectuent des exercices de travail de l'équilibre et des exercices d'assouplissement doux (méthode de stretching global actif SGA).

Tous les mardis, de 10h30 à 12h, au gymnase Henri Cordier.

Renseignements :

Centre Communal d'Action Sociale,
28 rue de la République,
05 62 91 06 41,
ccas@ville-bagneresdebigorre.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi : 8h30-12h/13h30-17h
Le vendredi : 8h30-11h30

■ INITIATION A L'INFORMATIQUE

Atelier animé par un agent de la CCHB permettant de s'initier à l'usage de l'outil informatique et des différents moyens de communications (navigation Internet, messagerie...).

Deux fois par an, à l'automne et au printemps.

■ RENCONTRE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Des actions de prévention sont organisées chaque année (en partenariat avec la préfecture, la Prévention MAIF, Vie Libre, l'ANPER et les Opticiens Mutualistes) avec l'objectif de rectifier les mauvaises habitudes de conduite des personnes qui détiennent leur permis depuis trente ans et plus. Au programme : conduite avec moniteurs d'auto-écoles sur le réseau routier, sensibilisation aux effets du vieillissement associé à une prise de médicaments, ateliers sur la signalétique, gestion des ronds-points et giratoires, rappels du code de la route...

■ MAIS AUSSI POUR TOUS

Atelier Cuisine

Apprendre à cuisiner, échanger ses recettes, c'est l'objectif de cet atelier organisé au CCAS, un mardi par mois, tout au long de l'année et sur inscription.

Sorties et séjours

Le CCAS organise également des sorties et séjours pour les familles et les seniors. Les prochaines dates :

● Pour les enfants et les familles

- Séance ciné et goûter à l'occasion de Noël le samedi 9 décembre

- Séance ciné et goûter à l'occasion de fêtes de Pâques (à déterminer)

- Sorties au bord de la mer et visite culturelle, dernièrement au Pic du Midi

● Pour les seniors

- Présentation des vœux du maire aux aînés de la commune lors du repas annuel

- Repas à thème les mercredis, quatre fois par an au restaurant municipal

- Sorties à la journée, séjours et visites

■ LE SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL DÉPLACÉ EN REZ-DE-JARDIN EN 2018

Depuis que la mairie de Bagnères-de-Bigorre est devenue, en mars dernier, la seule du territoire à pouvoir délivrer des cartes d'identité, le service de l'état civil a enregistré une forte hausse de sa fréquentation. Laquelle devrait encore s'accroître dans les mois qui viennent puisque que c'est aux officiers d'état civil des mairies qu'ont été transférés l'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS).

Aussi, la commune a lancé des travaux de réaménagement pour permettre au service de s'installer en rez-de-jardin de l'Hôtel de Ville et recevoir le public dans des conditions de confort et d'accessibilité optimales, au premier trimestre 2018.

■ HOMMAGE À LAURENT TOUJAS

Laurent Toujas, agent municipal depuis vingt ans à la ville de Bagnères, nous a brutalement quittés le 10 octobre dernier à l'âge de 47 ans.

Sa disparition aussi soudaine qu'injuste, nous a bouleversés.

Entré dans la collectivité en 1997 comme saisonnier, il fut aussi ASVP avant d'être titularisé en 2003 comme agent de la Police Municipale.

Sa gentillesse et sa discrétion faisaient de lui un collègue apprécié de tous. Conscientieux et volontaire, il était toujours prêt à rendre service. Il a fait honneur au service public.

Nous adressons nos pensées amicales et renouvelons notre soutien plein et entier à sa famille.



■ PRENEZ LA NAVETTE GRATUITE !

Pour faciliter les déplacements de tous, la ville met à disposition une navette gratuite, le mercredi et la samedi matin, de novembre à mai. Le véhicule circule en boucle, il effectue 8 rotations le mercredi et 4 rotations le samedi matin.

La navette dessert les arrêts suivants (dont certains plusieurs fois lors d'une même rotation) : Office de Tourisme, Centre de Loisirs, Maison de retraite Castelmouly, Haut de la Côte, Rue des Fleurs / des Gentianes, Clair Vallon, Monlôo, Piscine, La Passerelle, Mairie, Place André Fourcade, Quartier Bragard, Vallon de Salut, MGEN, Thermes, Place de la Gare, Centre Hospitalier, Collège Blanche Odin - Achard, Lotissement des Anous, Rue du Comte de Puységur, Gendarmerie et Cimetière.

Les brochures horaires sont disponibles à l'accueil de la mairie, au CCAS et à l'office de tourisme.

De mai à novembre, la navette, qui fonctionne alors en partenariat avec la CCHB, circule tous les jours et couvre un territoire plus large.

■ RECENSEMENT 2018 : DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

Le recensement de la population se déroulera à Bagnères-de-Bigorre du 18 janvier au 17 février 2018.

C'est utile : Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'est simple : Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'est sûr : Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Le recensement sur internet, c'est encore plus simple ! Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier.

Si vous ne disposez pas d'Internet à domicile, vous pourrez remplir le formulaire en ligne sur un ordinateur mis à disposition par la ville de Bagnères-de-Bigorre, au 1 place René Escoula (ancienne école du Pic du Midi).

Renseignements au 07 85 16 15 73 ou 05 62 95 34 00.

■ RYTHMES SCOLAIRES : VERS UN RETOUR À LA SEMAINE DE QUATRE JOURS



Un décret permettant de déroger à la semaine de quatre jours et demi d'école a été publié au journal officiel du 28 juin 2017. Le texte permet au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, de modifier l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires pour répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur quatre jours uniquement, au lieu de la règle de droit commun de quatre jours et demi d'école.

Si certaines communes sont déjà passées à la semaine de quatre jours, "la ville de Bagnères-de-Bigorre a préféré la concertation à la précipitation", tient à préciser Karin Bacqué-Haunold. Un sondage a ainsi été organisé dans toutes les écoles pour recueillir l'avis des parents, des enseignants et des personnels municipaux (ASEM, encadrants des repas et animateurs des ateliers périscolaires). Il a montré que la majorité des personnes interrogées étaient favorables à la semaine de quatre jours.

Ces résultats ont été commentés en comité de pilotage, fin novembre, en présence des chefs d'établissements, d'un représentant des parents d'élèves par école, des services municipaux, d'un représentant de la CAF, du directeur départemental de la jeunesse et de la cohésion sociale, et de l'inspectrice de l'éducation nationale. Après les différents conseils d'écoles extraordinaires organisés en décembre, un document sera envoyé au DASEN, lui indiquant l'avis de chaque école ainsi que celui de la mairie. Mais c'est à lui seul que revient la décision finale.

L'adjointe au maire chargée des affaires scolaires rappelle "la volonté de cohérence de territoire qui anime les élus". Les maires de la Communauté de Communes se sont ainsi réunis fin octobre pour échanger sur le sujet. "Le centre de loisirs communautaire est déjà réouvert le mercredi matin pour accueillir les enfants. Si le choix de revenir à la semaine de quatre jours était entériné par le DASEN, il n'y aurait pas d'emplois en péril. Les animateurs qui encadrent aujourd'hui les ateliers périscolaires du soir sont des personnels municipaux ou communautaires".

Avec le retour aux quatre jours d'école, les élèves auraient six heures de classe par jour. "Nous ferions attention à décaler les horaires des écoles maternelles de ceux des écoles élémentaires" souligne Karin Bacqué-Haunold, "pour permettre aux parents de circuler facilement entre les établissements". La commune de Bagnères-de-Bigorre maintiendra les services (gratuits) de garderie et d'étude surveillée.

FRONT DE GAUCHE

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de la communauté de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques touchant l'habitat, la mobilité, l'aménagement commercial, l'environnement. Les plans locaux d'urbanisme (PLU autrefois POS, plan d'occupation des sols) doivent obligatoirement se conformer aux prescriptions du SCOT et contribuer à lutter contre l'urbanisation, préserver les espaces agricoles et forestiers, équilibrer la répartition des commerces. Le SCOT s'appuie sur des prévisions démographiques et économiques, et au regard de ces prévisions, il établit un projet d'aménagement. Puis la communauté des communes exprime de quelle manière elle souhaite voir évoluer son territoire et fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports, d'implantation commerciale, de développement économique, touristique et culturel, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de lutte contre l'étalement urbain.

Le pré-projet SCOT de la CCHB a été lancé en 2011. Le document de travail (*Diagnostic et enjeux*) a été rédigé en juin 2014. Il fait une présentation de 140 pages qui aboutit à une longue série de questions sur l'aménagement du territoire de la CCHB. Mais malgré les belles déclarations et l'autosatisfaction affichée de l'élu chargé de sa mise en œuvre, M. le Maire de Marsas, le projet censé déterminer l'avenir des populations pour les 15 ou 20 prochaines années n'a toujours pas abouti. Quant à l'information à la population et la concertation avec les habitants, elles sont quasiment inexistantes.

Nos questions lors des réunions annuelles de tous les conseillers municipaux de toutes les communes de la CCHB, sont restées sans réponse. Quelle proportion de terrains va-t-on geler pour conserver des terres agricoles ? Comment compte-t-on stopper l'urbanisation galopante entre les villages au Nord de Bagnères où tous les champs se transforment en maisons individuelles ? Le seul objectif de développement économique évoqué par le maire de Marsas repose sur la "silver économie", à savoir l'implantation de retraités, si possible aisés !

A ce jour, le SCOT est piloté par une petite minorité d'élus dans la plus grande opacité, avec un cabinet d'expertise (*dont le coût est supérieur à 200 000 euros*). Seule une toute petite minorité d'habitants a été informée ou invitée pour construire le SCOT, au travers d'ateliers de travail ciblés. L'absence de réunions publiques est révélatrice de l'état d'esprit de certains élus qui pensent à eux seuls détenir le savoir, leur permettant de décider de la vie des populations pour les décennies à venir.

Nous pensons au contraire, qu'un tel projet aurait mérité d'être débattu en amont, afin d'arriver à un diagnostic partagé, mais surtout aurait dû faire l'objet d'une large concertation auprès des habitants de la CCHB directement concernées par les choix à définir. Il n'est pas trop tard pour bien faire, si on ne veut pas que le projet final apparaisse comme répondant principalement aux intérêts particuliers de quelques uns...

POUR LE GROUPE "CAP SUR L'AVENIR"

Avec le scrutin des sénatoriales du 24 septembre dernier, c'est bien un véritable "tunnel" électoral d'une année complète que nous avons vécu dans l'ensemble du pays : primaires, présidentielles, législatives et sénatoriales. Des changements profonds ont marqué ces différents rendez-vous démocratiques et incontestablement nous avons un paysage politique bouleversé mais non stabilisé.

Notre vie municipale a été directement impactée par ces différentes consultations, notamment avec la désignation d'un nouveau maire, Claude Cazabat, Jean-Bernard Sempastous élu nouvellement député devant démissionner de sa fonction de maire conformément à la loi sur le non cumul des mandats.

Nous saluons l'arrivée de Claude Cazabat comme maire ; c'est certainement lui qui avait la plus forte légitimité au sein de la majorité municipale pour occuper la fonction au regard de ses compétences et de sa posture comme élu de proximité.

Par ailleurs les collectivités locales connaissent des contraintes et des incertitudes budgétaires et financières fortes avec les décisions prises par le nouveau gouvernement notamment avec la baisse des dotations de fonctionnement aux collectivités locales, la remise en cause de l'autonomie en matière fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages ou encore avec la baisse brutale des contrats aidés.

Dans ce cadre nous continuerons à contribuer à la définition et à la mise en œuvre de dossiers particulièrement importants pour notre ville. A ce sujet le dossier des écoles sur notre territoire sera majeur dans les tous prochains mois au même titre que l'accompagnement des associations (*une promesse de travail participatif a été faite lors du dernier débat budgétaire*).

Animés de l'esprit de responsabilité de gestion de la chose publique, nous aurons toujours la même disponibilité pour construire, mettre en œuvre et évaluer des projets ambitieux pour notre ville.

Les élus de "Ensemble, cap sur l'avenir"



BAGNERES SOLIDAIRE

Retours en arrière.

Juin 2015 : Une délibération du conseil municipal nous propose d'acquérir la maison du pic du midi pour la somme de 150 000 euros. Les arguments invoqués par le Maire étaient que ce droit de préemption "éviterait qu'un investisseur privé puisse y faire n'importe quoi". Nous l'avions alors interrogé sur l'état de ce bâtiment et le coût des travaux nécessaires à sa réhabilitation. Mr Arnauné nous avait précisé que la toiture et la mise aux normes des réseaux seraient nécessaires.

Juillet 2015 : Le Maire nous annonce que la mairie fait à nouveau jouer son droit de préemption et achète pour 82 000 euros l'école Jeanne d'Arc qui devait accueillir la maternelle Carnot. Ce projet n'a jamais vu le jour suite aux fermetures de classes.

Concernant ces investissements et le devenir de l'école du Pic du Midi, où en sommes-nous en 2017 ? Les bâtiments de l'école Jeanne d'Arc sont inutilisés, le montant de l'acquisition de la maison du Pic est maintenant de 170 000 euros, sans projet, sans estimation des travaux et le devenir des bâtiments de l'école du Pic du Midi n'est toujours pas précisé. Il paraîtrait que la majorité envisage de se pencher sur le sujet. Il serait temps. Comment justifier à posteriori ces dépenses inutiles en période de restriction budgétaire ?

Autre sujet qui fâche : le projet de la place A Jubinal. Il a été présenté en commission urbanisme sans que nous puissions obtenir une version numérique nécessaire à son étude. La version finalisée n'a jamais été présentée ni validée en conseil municipal. Sur ce sujet comme sur bien d'autres, peu de discussions, pas de contre-proposition possible et un résultat qui ne satisfait visiblement pas grand monde (*abattage des arbres, arrêt de bus...*)

Nous déplorons une fois de plus le manque de concertation, la diminution, voire l'absence de réunion des commissions qui devraient être par essence le lieu de réflexion entre les élus, tous les élus... Comment être force de proposition dans ces conditions ?

MAJORITÉ

2017 a été l'année de mi-mandat, traditionnellement l'heure des bilans intermédiaires et des réajustements du calendrier. Aujourd'hui, avec Claude Cazabat à la tête de la ville, nous poursuivons notre travail en équipe. Nous continuerons d'apporter aux habitants les réponses du quotidien, tout en portant une vision pour notre territoire.

Une démarche que nous voulons inscrire dans un partenariat avec les élus de la Communauté de communes de la Haute-Bigorre, en particulier avec son président, avec qui nous travaillons sur de nombreux dossiers en bonne intelligence et en toute responsabilité dans l'intérêt du territoire (*mutualisation des services, environnement, SCOT*).

Depuis quelques années, Bagnères connaît une belle mutation et des avancées importantes. Notre ville se modernise et s'embellit pour continuer à attirer. La ville va poursuivre ses projets d'investissements structurants pour dynamiser son cœur de ville, une des priorités du mandat, et préserver son patrimoine. Malgré les baisses successives de dotations de l'État, nous avons privilégié les investissements afin de soutenir l'emploi sur le plan local et de préserver notre patrimoine et notre de qualité de vie. Nous voulons une ville qui valorise ses multiples atouts pour parfaire son attractivité, Bagnères ne doit pas rester immobile.

Malgré un contexte budgétaire toujours contraint, nous voulons croire que 2018 s'annonce sous des perspectives positives qui sont autant d'encouragements à maintenir nos efforts au profit de tous les habitants.

Pour la nouvelle année, les axes du budget 2018 seront un budget sain, transparent, ambitieux et maîtrisé avec pour objectif : le maintien de la qualité des services publics pour les Bagnérais et la poursuite du désendettement gage de futurs investissements. Nous poursuivons la construction de projets de restructuration (*écoles, associations, réorganisation de services*) avec méthode et concertation, tout en étant à l'écoute des critiques constructives mais en conservant un esprit visionnaire porteur d'avenir pour notre cité.

BAGNÈRES & LA MONGIE FÊTENT NOËL

MANÈGES & FRIANDISES

au jardin des Vignaux Strasbourg
Tout le mois de décembre

TOMBOLA double chance

chez les commerçants de
l'association
Du 11 au 24 décembre

ANIMATIONS CRÉATIVES

au kiosque de la place Lafayette
**Samedi 16, samedi 23 et
dimanche 24 décembre**
Par l'association des commerçants, avec "les 12 Couleurs"
Gratuit

MARCHÉ DE NOËL

sur les Coustous,
par le Rotary-Club
Dimanche 17 décembre 09h/20h

CONCERT DE NOËL

**du Chœur de Tarbes -
Hautes-Pyrénées**
Dimanche 17 décembre 17h
À l'église St-Vincent, dans le
cadre de la Saison Culturelle
05 62 95 49 18 *Tarif unique : 8 €*
& *Gratuit pour les - 16 ans*

ATELIER D'ART FLORAL

à la Halle aux Grains
Mercredi 20 décembre
14h30/17h30
Composition de bouquets de
Noël par l'association Art Floral
de Bigorre,
pour les enfants (8-15 ans)
Gratuit

DÉAMBULATION DU PÈRE NOËL

en centre ville
Samedi 23 décembre
11h-12h / 14h-15h / 16h-17h
Dimanche 24 décembre
15h30-16h30 Par l'association des
commerçants

PHOTOS AVEC LE PÈRE NOËL

au kiosque de la place Lafayette
Samedi 23 décembre 10h-11h /
12h-12h30 / 15h-16h / 17h-18h
Dimanche 24 décembre
16h30-17h30
Par l'association des commerçants

CONCERT DES CHANTEURS MONTAGNARDS

à l'église St-Vincent,
avec Chris Flamingo (*variétés*)
Samedi 23 décembre 21h
Libre participation

PROMENADES EN CALÈCHE avec le Père Noël

Départ du centre ville
**Samedi 23 et dimanche 24
décembre** 10h30-12h30 / 14h-17h
Offert par la municipalité

SPECTACLE DE NOËL

**"The Geneviève and Solange
Christmas Show !"**
+ goûter à la Halle aux Grains
Dimanche 24 décembre 14h15
Offert par la municipalité

BALADES À DOS DE PONEY

au jardin des Vignaux
**Mardi 26 et jeudi 28 décembre,
jeudi 04 et vendredi 05 janvier**
14h-17h *Offert par la municipalité*

CINÉMA : "Ferdinand"

au Maintenon (enfants jusqu'à 12 ans)
Mercredi 27 décembre 15h + 17h
Enfants : 2 € / Adultes : 4 €

VIN CHAUD

place de Strasbourg, animé par
les Hot Dogs
Jeudi 28 décembre 18h30
Offert par la municipalité

SCIENCE TOUR - LES PETITS DÉBROUILLARDS

au jardin des Vignaux
Vendredi 29 décembre 14h-18h
Gratuit

CINÉMA : "Les moomins atten- dent Noël"

au Maintenon (enfants jusqu'à 12 ans)
Mercredi 03 janvier 15h + 17h
Enfants : 2 € / Adultes : 4 €

A LA MONGIE

● ARRIVÉE DU PÈRE NOËL à la Grenouillère

Dimanche 24 décembre à 17h30

● SCIENCE TOUR - LES PETITS DÉBROUILLARDS

Mardi 26 décembre : 10h-12h / 14h-18h

● ZUMBA KIDS par Aquensis à la Grenouillère

Mercredi 27 décembre à 16h

● SOIRÉE DU NOUVEL AN (feu d'artifice+DJ)

Dimanche 31 décembre à partir de 21h

● SPECTACLE "DISNEY" salle des Horizons

Jeudi 04 janvier à 18h

● CONCOURS VITRINE MAGIQUE :

"Trouve Sophie La Girafe et remporte une tablette"

par l'association des commerçants de La Mongie

du 23 décembre au 7 janvier

MAIS AUSSI : stages de dessin avec Les 12 Couleurs, ciné kids,
constructions de neige (igloo), balades...

TOUTES LES ANIMATIONS SONT GRATUITES



Conception / Création : CONFUENCE - imprimé par Imprimerie PÈRE Bagnères-de-Bigorre